Fiche ACTION 4

La gestion centralisée des informations « bruit routier »

Objectifs

- Disposer d'un outil centralisant les informations nécessaires à un suivi méthodique des nuisances sonores aux abords des infrastructures routières majeures de la région.
- Collecter et actualiser les données.
- Diffuser les données afin de permettre l'actualisation des documents réglementaires (classement sonore et cartes de bruit stratégiques).
- Rappel : 820 communes sont concernées par le classement sonore des infrastructures routières et ferroviaires dans la région des pays de la Loire.

Description de l'action

- Identification des voiries concernées par le classement sonore et les cartes de bruit stratégiques.
- Inclus : les projets bénéficiant d'une DUP mais pas encore réalisés (étude d'impact).
- Identification des bâtiments « sensibles » (santé, formation et éducation).
- Identification des bâtiments ayant fait l'objet par le passé de mesures de la pression acoustique.
- Identification des informations à collecter, centraliser et actualiser influant sur les niveaux sonores émis par les infrastructures routières :
 - Trafic routier en Moyenne Journalière Annuelle (PL et VL a minima),
 - Vitesse réglementée,
 - Revêtement de chaussée,
 - Description des abords de la voie (dispositifs de protection à la source, occupation du sol et nature du sol principalement).
- Création d'une base de données (type SIG) centralisant l'ensemble des données relatives au réseau routier national et autoroutier de la région des Pays de la Loire.
- Gestion centralisée de l'ensemble des documents graphiques réglementaires : classement sonore et cartes de bruit stratégiques de la région des Pays de la Loire.
- Mise à disposition du public de manière aisée des documents graphiques produits (site internet unique).
- Adresse du lien Internet à proposer à chaque commune concernée.

Acteurs et partenaires

DREAL

ARS

DDT(M)

Gestionnaires des réseaux

CEREMA

Collectivités